



INFORMATION

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2023-2024

Vous pouvez dès à présent consulter votre espace famille et trouver dans « documentation structure » les documents administratifs suivants :

- Le règlement intérieur 2023-2024
- L'acceptation du règlement intérieur
- Les tarifs des services périscolaires et extra-scolaires 2023-2024
- Les calendriers des périodes de réservations pour l'accueil de loisirs des mercredis et des petites vacances
- Les démarches simplifiées → guide récapitulatif du fonctionnement des services et du portail famille
- Une FAQ (Foire aux questions)
- Le mandat SEPA
- La fiche de liaison sanitaire
- Ce document « INFORMATION INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2023-2024»

2 ETAPES SONT NECESSAIRES POUR PROCEDER AUX INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2023/2024

Etape 1 : A PARTIR DU VENDREDI 30 JUIN 2023

Envoyer les documents administratifs suivants via votre espace :

- Justificatif de domicile (daté de moins de 3 mois) → **OBLIGATOIRE ET PIECE BLOQUANTE**
- Attestation quotient CAF 2023 → **OBLIGATOIRE ET PIECE BLOQUANTE**
- Acceptation du règlement intérieur 2023-2024 → **OBLIGATOIRE ET PIECE BLOQUANTE**
- Formulaire SEPA et RIB si prélèvement automatique → **Uniquement pour les nouveaux inscrits**
- Notification AEEH ou PAI handicap (si nécessaire)
- Assurance extrascolaire 2023-2024 → **OBLIGATOIRE ET PIECE BLOQUANTE A PARTIR DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023**
- Fiche sanitaire 2023-2024 → **OBLIGATOIRE ET PIECE BLOQUANTE**
- Copie des vaccins → **Pour les nouveaux inscrits ou si modifications en 2022-2023**
- En cas de séparation ou divorce, la décision relative au jugement → **Pour les nouveaux inscrits**

Attention, certaines pièces administratives sont bloquantes pour les inscriptions aux activités !!!

Etape 2 : A PARTIR DU VENDREDI 30 JUIN 2023

Renseigner les informations suivantes dans votre espace :

- Les autorisations des personnes permises à venir chercher votre enfant sur les temps périscolaires
- Le régime alimentaire de votre enfant (aucun, sans porc, sans viande, PAI)
- Autorisation de prise de vue
- Autorisation si votre enfant rentre seul

Etape 3 : A PARTIR DU 17 JUILLET 2023

Inscrire votre enfant aux activités périscolaires / extrascolaires souhaitées

Etape 4 : A PARTIR DU 17 JUILLET 2023

Procéder aux réservations des jours souhaités sur le calendrier du portail famille

RESERVATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES (Accueil matin, Pause méridienne, Accueil soir et Aides aux devoirs)

Les réservations pour les services périscolaires (accueil matin, pause méridienne, accueil soir et aides aux devoirs) sont à faire au plus tard le jeudi avant 9h pour la semaine suivante

POUR LE LUNDI 4 SEPTEMBRE, LES RESERVATIONS DOIVENT ETRE FAITES AVANT LE JEUDI 31 AOUT 9H !!!

RESERVATION POUR LES MERCREDIS

Vous devez réserver sur une période de 15 jours pour les réservations du mois suivant

Un calendrier des périodes de réservation est disponible sur votre espace !

POUR LES MERCREDIS DU MOIS DE SEPTEMBRE, LES RESERVATIONS DOIVENT ETRE FAITES ENTRE LE 16 AOUT ET MERCREDI 30 AOUT 2023

Réouverture : Mercredi 6 septembre 2023

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service enfance jeunesse au 04 73 83 63 99 ou envoyer un message par le portail famille